

(1)

(N° 139.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 AVRIL 1891.

Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
pour l'exercice 1891 (1).

Amendement présenté par M. CARLIER.

ART. 56^{bis}.

Frais à résulter de l'institution d'une commission parlementaire chargée
de l'examen des résultats de la gestion du chemin de fer de l'État et des
réformes que cette gestion comporte fr. 4,000 »

JULES CARLIER.

(1) Budget, n° 116, VIII (session de 1889-1890).
Rapport, n° 68.
Amendements, n°s 136 et 138.